

## **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

### **COMMUNE D'EQUIHEN-PLAGE**

L'article L 2313-1 du code des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à savoir les opérations en dépenses et recettes prévisionnelles du budget primitif, afin de permettre à la population de la commune d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune (<https://www.ville-equihen-plage.fr>).

Le budget primitif constitue le 1<sup>er</sup> acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est structuré en 2 parties :

- La section de fonctionnement, qui retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courant de la commune,
- La section d'investissement, qui présente les programmes d'équipement en cours et nouveaux.

### **CONTEXTE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'exercice budgétaire du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ce budget est un budget qui s'adapte au contexte actuel, lequel exige que nous renouvelions nos exigences de rigueur de gestion.

**Le budget global pour l'exercice 2024 s'élève à 7 674 352.93 €, réparti comme suit :**

- |                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| - Section de fonctionnement : | 4 231 659.07 € |
| - Section d'investissement :  | 3 442 693.86 € |

**1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EQUILIBREE A 4 231 659.07 €)**

## **1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les charges constituant les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2024</b>
011	Charges à caractère général	833 800.00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 538 000.00 €
014	Atténuations de produits	27 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	369 143.00 €
66	Charges financières	42 897.32 €
67	Charges exceptionnelles	800.00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 419 518.75 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 231 659.07 €</b>

## **2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les principaux produits constituant les recettes se décomposent ainsi :

<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2024</b>
013	Atténuation de charges	557 200.00 €
70	Produits services, domaines et ventes diverses	125 300.00 €
73	Impôts et taxes	82 810.00 €
731	Fiscalité locale	1 309 287.00 €
74	Dotations et participations	726 478.57 €
75	Autres produits de gestion courante	49 500.00 €
76	Produits financiers	6.00 €
77	Produits exceptionnels	1 500.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 379 577.50 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 231 659.07 €</b>

## **2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EQUILIBREE A 3 442 693.86 €)**

### **1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses se décomposent ainsi :

<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2024</b>
10	Dotations fonds divers et réserves	31 287.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	79 102.11 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	501 101.64 €
23	Immobilisations en cours	2 829 203.11 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 442 693.86 €</b>

Les principales dépenses d'équipement dans les chapitres 21 et 23 se décomposent :

- Des restes à réaliser (2 394 919.90 € qui correspondent à des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2023),
- Des expressions nouvelles pour 2024.

**Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :**

- |   |              |
|---|--------------|
| - Acquisition d'un barber               | 92 400.00 €  |
| - Installation d'un DAB                 | 50 000.00 €  |
| - Parkings rue du Cap-Horn et Battez    | 300 000.00 € |
| - Maison des sports et des associations | 189 660.85 € |
| - Enrobés Rue Maurice Ravel             | 40 000.00 €  |

## **2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement se décomposent ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 836 776.55 €
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	106 398.56 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	0 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	0 €
23	Installation, matériel et outillage technique	80 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 419 518.75 €
001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 442 693.86 €</b>

**Les subventions d'investissement prévues :**

Les principales recettes d'équipement dans les chapitres 13 se décomposent :

- Des restes à réaliser (1 901 776.55 € qui correspondent à des recettes prévues non perçues au 31 décembre 2023),
- Des expressions nouvelles pour 2024.

- |  |             |
|--|-------------|
| - Subvention FAFA pour maison des sports et des associations | 15 000.00 € |
|--|-------------|

- **Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

Taxe foncière sur le bâti (y compris taux du département) : **54.34 %**

Taxe foncière sur le non bâti : **68.83 %**

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires **24.52 %**

Montant total prévisionnel 2024 au titre de la fiscalité directe locale s'élève à : **1 417 120 €**

- **Etat de la dette pour 2024**

Annuité de la dette 2024 : Capital 79 102.11 €

Intérêts 42 897.32 €